

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

E. GRUNER

Le congrès international des accidents du travail

Journal de la société statistique de Paris, tome 31 (1890), p. 198-200

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1890__31__198_0

© Société de statistique de Paris, 1890, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

III.

LE CONGRÈS INTERNATIONAL DES ACCIDENTS DU TRAVAIL.

Les deux volumes que nous avons eu l'honneur de déposer dans la séance du 16 mai sur le bureau de la Société résument les travaux préparatoires et les discussions du Congrès international des accidents du travail, qui a été certainement l'un des plus sérieux et des plus actifs de l'Exposition.

Dès sa constitution, le bureau d'organisation du Congrès s'est préoccupé de faire œuvre durable, d'éviter les dissertations vagues, sur des questions générales, pour concentrer au contraire l'attention sur des points précis, nettement définis. Il a jugé qu'il obtiendrait ce résultat en préparant à l'avance un programme détaillé et en demandant à des personnalités désignées par leurs connaissances spéciales des rapports qui seraient imprimés et distribués avant la session. Ainsi fut fait.

La question des accidents du travail peut être étudiée à un triple point de vue :

- 1° Le point de vue technique ;
- 2° Le point de vue statistique et administratif ;
- 3° Le point de vue économique et de législation.

De là trois séries de rapports préparatoires et trois sections pour le Congrès lui-même.

Donner un exposé général de ce qui a été fait en France pour prévenir les accidents et de ce que l'Exposition de Berlin présentait à cet égard, tel a été le programme des deux rapports de MM. Toqué, Mamy et Danzer ; voir sur place, dans les galeries du Champ-de-Mars, ou entendre exposer ce qui a pu être fait dans différentes industries pour prévenir les accidents, tel a été le but de la section technique du Congrès.

Les travaux de la section de statistique et d'administration qu'a présidée notre président M. Keller, avaient été préparés par une série de rapports des plus remarquables.

Qu'est-ce qu'un accident du travail ? devait-on tout d'abord se demander. A cette question difficile, ni le rapport de M. Marestaing, ni la discussion n'ont pu apporter de solution précise, tant est souvent délicate la démarcation entre l'accident et la maladie professionnelle.

Après la définition, le dénombrement des accidents et le calcul des charges qui en sont la conséquence : telle a été la double question qu'a traitée M. Keller avec

sa profonde compétence. Nous ne nous arrêterons pas sur les données qu'il a su demander aux travaux officiels ou aux enquêtes spéciales officieuses et grouper de façon à faire saisir les modifications survenues depuis le commencement du siècle dans les conditions du travail.

La conclusion à laquelle M. Keller est arrivé et que M. Harzé est venu confirmer avec les statistiques belges, est tout au moins encourageante, qu'il s'agisse des houillères, où les difficultés techniques s'accumulent d'année en année, ou des appareils à vapeur dont le nombre et la puissance se développent sans cesse, ou des chemins de fer dont le trafic et la vitesse croissent avec une rapidité qu'on ne pouvait prévoir à l'origine, partout on constate une diminution considérable de la proportion des accidents.

L'intervention des pouvoirs publics par une surveillance administrative de plus en plus active et intelligente, et l'action tout officieuse des associations libres de propriétaires d'appareils à vapeur, ou pour prévenir les accidents, ont participé à cet heureux résultat.

Plusieurs rapports qui figurent dans le premier volume, et des notes très intéressantes qui complètent, dans le second volume, les discussions elles-mêmes, ont montré à la fois ce qui existe et ce qui pourrait encore être fait. L'action de l'initiative privée a trouvé des défenseurs convaincus ; et on peut regretter que leur voix ne trouve pas plus d'écho dans le monde industriel.

Le champ d'études de la section économique et de législation était plus vaste encore. Questions de principes, méthodes d'application, résultats obtenus dans les divers pays, il y avait tant à dire sur tous ces points que le choix des sujets pour les rapports fut des plus difficiles et que la discussion était bien loin d'être épuisée quand il a fallu clore le Congrès.

L'éminent professeur à l'université de Liège, M. Dejace, a, dans un rapport magistral, étudié sous toutes ses faces la responsabilité des accidents du travail et le risque professionnel.

Notre ancien président, M. Cheysson, avec une puissance de synthèse et une netteté de vues des plus remarquables, a tracé un plan d'organisation de l'assurance qui aura un juste retentissement. Au lieu de tout remettre à l'État, assureur et banquier universel, M. Cheysson provoque le groupement des intéressés par régions industrielles en associations mutuelles d'assurances. Accumulés conformément aux règles précises de l'assurance, les capitaux seraient gérés et utilisés sur place.

Si le socialisme d'État et l'assurance obligatoire par l'État ont trouvé aux séances du Congrès quelques défenseurs, cependant la majorité s'est nettement prononcée contre l'assurance obligatoire, pratiquée comme en Allemagne.

Sans refuser à l'État son rôle nécessaire pour poser les principes et venir au secours des faibles, la France industrielle a jusqu'ici demandé plus volontiers la solution de ces questions à l'action libre des intéressés, ouvriers et patrons, qui ont multiplié à l'envi les associations et institutions de prévoyance.

Ce point de vue, qui honore notre pays, a été vigoureusement défendu au Congrès, et il n'est pas sans intérêt de signaler que ce trait a été hautement reconnu à la conférence de Berlin.

L'importance et la gravité de toutes ces questions, soulevées mais non résolues, ont frappé si vivement tous les membres du Congrès qu'ils ont unanimement demandé la formation d'une association permanente qui continuerait ces études et

grouperait dans un Bulletin quelques-uns au moins des documents français et étrangers sur la question.

Près de 500 adhérents sont dès maintenant groupés et j'ai eu l'honneur de vous offrir les trois premiers numéros du *Bulletin du comité permanent du Congrès des accidents du travail* (1).

A côté des questions économiques et législatives, le comité de rédaction de ce Bulletin désire faire une large part à toutes les questions relatives à la statistique des industries et des accidents et il fait appel à chacun de vous, Messieurs, pour lui prêter l'appui de votre précieuse collaboration.

E. GRUNER.
